

# 8-Hydroxyquinoline

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 26/01/2011 Date de révision 12/12/2017  
Remplace la fiche 20/03/2012

**H0168**

Version: 2.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance  
Nom commercial : 8-Hydroxyquinoline  
Numéro index : 613-324-00-8  
N° CE : 205-711-1  
n° CAS : 148-24-3  
Numéro d'enregistrement REACH : 01-2120349223-62  
Code du produit : H0168  
Formule brute : C9H7NO

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle  
Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel. Les produits Duchefa Biochemie B.V. sont exclusivement destinés aux laboratoires de culture in vitro.

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Duchefa Biochemie B.V.  
A. Hofmanweg 71  
2031 BH Haarlem - The Netherlands  
T +31(0)23-5319093 - F +31(0)23-5318027  
[info@duchefa.nl](mailto:info@duchefa.nl)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Supplier contact information:  
+31(0)23-5319093 (M-F 09:00-17:00)  
+31(0)6-30109355 (outside office hours)

| Organisme/Société   | Adresse   | Commentaire   |
|---|---|---|
| World Health Organization world directory of poison centres | <a href="http://apps.who.int/poisoncentres/">http://apps.who.int/poisoncentres/</a> | Consulter site Web pour un centre antipoison local. |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3 H301  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1 H318  
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317  
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1A H360D  
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1 H400  
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1 H410

Texte intégral des mentions H : voir section 16

# 8-Hydroxyquinoline

H0168

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

GHS06

GHS08

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Mentions de danger (CLP)

: H301 - Toxique en cas d'ingestion.  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 - Provoque de graves lésions des yeux.  
H360D - Peut nuire au fœtus.  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP)

: P280 - Porter des gants de protection, Des vêtements de protection, un équipement de protection du visage, un équipement de protection des yeux.  
P305+P351 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement  
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Nom : 8-Hydroxyquinoline  
n° CAS : 148-24-3  
N° CE : 205-711-1  
Numéro index : 613-324-00-8

| Nom                | Identificateur de produit              | %     |
|--------------------|--|-------|
| 8-Hydroxyquinoline | (n° CAS) 148-24-3<br>(N° CE) 205-711-1 | >= 99 |

Textes des phrases H: voir section 16.

### 3.2. Mélanges

Non applicable

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais  
Consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau savonneuse  
Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.

Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Faire boire de l'eau  
Consulter immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Affecte le système nerveux.

Symptômes/effets après inhalation : Peut causer une irritation du système respiratoire, des éternuements, de la toux, une sensation de brûlure de la gorge avec une sensation d'étranglement du larynx et des difficultés respiratoires.

Symptômes/effets après ingestion : L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et diarrhée.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique, CO<sub>2</sub>, pulvérisateur d'eau ou mousse ordinaire.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : En cas de feu, présence de fumées dangereuses  
- CO<sub>x</sub>  
- NO<sub>x</sub>.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Mesures antipoussières : Eviter toute formation de poussière. Ne pas respirer les poussières.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Balayer la poudre sèche et l'évacuer de manière adéquate.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec et bien ventilé  
Maintenir le récipient fermé de manière étanche  
Conserver +15 - +25 °C.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Réservé à un usage professionnel. Les produits Duchefa Biochemie B.V. sont exclusivement destinés aux laboratoires de culture in vitro.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Protection des mains:

| Type  | Material                 | Permeation        | Epaisseur (mm) | Norme  |
|-------|--------------------------|-------------------|----------------|--------|
| Gants | Caoutchouc nitrile (NBR) | 6 (> 480 minutes) | 0,11           | EN 374 |

#### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

#### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

#### Protection des voies respiratoires:

Filtre P3 (EN 143)

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide  
Apparence : Poudre.  
Masse moléculaire : 145,2 g/mol  
Couleur : Blanc  
brun clair.  
  
Odeur : Faible.  
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible  
pH : Aucune donnée disponible  
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible  
Point de fusion : 72,5 - 74 °C  
Point de congélation : Aucune donnée disponible  
Point d'ébullition : 267 °C (1.013 hPa)  
Point d'éclair : Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible  
Température de décomposition : Aucune donnée disponible  
Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible  
Pression de vapeur : Aucune donnée disponible  
Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible  
Densité relative : 1,345 g/cm<sup>3</sup>  
Solubilité : Aucune donnée disponible

Log Pow : 2,02  
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible  
Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible  
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible  
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible  
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

## 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

- Lumière (du jour)  
Températures élevées.

### 10.5. Matières incompatibles

- Oxydants forts  
Acides forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère :  
- CO<sub>x</sub>  
- NO<sub>x</sub>.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Oral: Toxique en cas d'ingestion.

| 8-Hydroxyquinoline (148-24-3) |                |
|-------------------------------|----------------|
| DL50 orale rat                | 1200 mg/kg     |
| CL50 inhalation rat (mg/l)    | > 1,82 mg/l/4h |

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque de graves lésions des yeux.  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

# 8-Hydroxyquinoline

H0168

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

|   |                        |
|---|------------------------|
| Mutagénicité sur les cellules germinales                              | : Non classé           |
| Cancérogénicité   | : Non classé           |
| Toxicité pour la reproduction   | : Peut nuire au fœtus. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)  | : Non classé           |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé           |
| Danger par aspiration   | : Non classé           |

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

| 8-Hydroxyquinoline (148-24-3) |         |
|-------------------------------|---------|
| CL50 poisson 1                | 18 mg/l |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

| 8-Hydroxyquinoline (148-24-3) |      |
|-------------------------------|------|
| Log Pow                       | 2,02 |

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IATA / IMDG

| ADR   | IMDG           | IATA           |
|---|----------------|----------------|
| <b>14.1. Numéro ONU</b>                                   |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b> |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable |

# 8-Hydroxyquinoline

H0168

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

| ADR  | IMDG           | IATA           |
|--|----------------|----------------|
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b> |                |                |
| Non applicable                                     | Non applicable | Non applicable |
| Non applicable                                     | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                    |                |                |
| Non applicable                                     | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>          |                |                |
| Non applicable                                     | Non applicable | Non applicable |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles     |                |                |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non applicable

#### - Transport maritime

Non applicable

#### - Transport aérien

Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

8-Hydroxyquinoline n'est pas sur la liste Candidate REACH

8-Hydroxyquinoline n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

##### Allemagne

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

##### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : La substance n'est pas listée

SZW-lijst van mutagene stoffen : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : 8-Hydroxyquinoline est listé

##### Danemark

Recommandations réglementation danoise

: L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

The requirements from the Danish Working Environment Authorities regarding work with carcinogens must be followed during use and disposal

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

|     |  |         |   |
|-----|--|---------|---|
| 1.4 | Numéro d'urgence   | Modifié |   |
| 2   | Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD] | Enlevé  | Obsolète  |
| 2.1 | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]                | Modifié | Due to harmonization of classification, classification changed from H302 + H 332 to H301 + H318 + H317 + H360D + H400 + H410. |
| 2.2 | Conseils de prudence (CLP)   | Modifié | P-sentences changed accordingly to the H-sentences.   |
| 2.2 | Pictogrammes de danger (CLP)   | Modifié | CLP-symbols changed accordingly to changes of H-sentences.  |
| 8.2 | Protection des voies respiratoires                                       | Modifié | P2 to P3, due to changing of H-sentences  |
| 8.2 | Protection des mains   | Modifié | Matériau spécifié, épaisseur, et cetera de gants  |

Abréviations et acronymes:

|       |   |
|-------|---|
| ATE   | Estimation de la toxicité aiguë   |
| ADR   | Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route                           |
| BCF   | Facteur de bioconcentration   |
| CLP   | Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008                 |
| DPD   | Directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses  |
| DSD   | Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses  |
| IATA  | Association internationale du transport aérien  |
| IMDG  | Code maritime international des marchandises dangereuses  |
| CL50  | Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)                               |
| LD50  | Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)   |
| LOAEL | Dose minimale avec effet nocif observé  |
| NOAEC | Concentration sans effet nocif observé  |
| PBT   | Persistant, bioaccumulable et toxique   |
| REACH | Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006 |
| FDS   | Fiche de données de sécurité  |



# 8-Hydroxyquinoline

H0168

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Sources des données : ECHA (Agence européenne des produits chimiques). Fournisseur.  
RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

### Texte intégral des phrases H et EUH:

|                     |   |
|---------------------|---|
| Acute Tox. 3 (Oral) | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3  |
| Aquatic Acute 1     | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1                           |
| Aquatic Chronic 1   | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1                      |
| Eye Dam. 1          | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1                               |
| Repr. 1A            | Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1A   |
| Skin Sens. 1        | Sensibilisation cutanée, Catégorie 1  |
| H301                | Toxique en cas d'ingestion.   |
| H317                | Peut provoquer une allergie cutanée.  |
| H318                | Provoque de graves lésions des yeux.  |
| H360D               | Peut nuire au fœtus.  |
| H400                | Très toxique pour les organismes aquatiques.  |
| H410                | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

SDS Biochemicals version 2018

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*